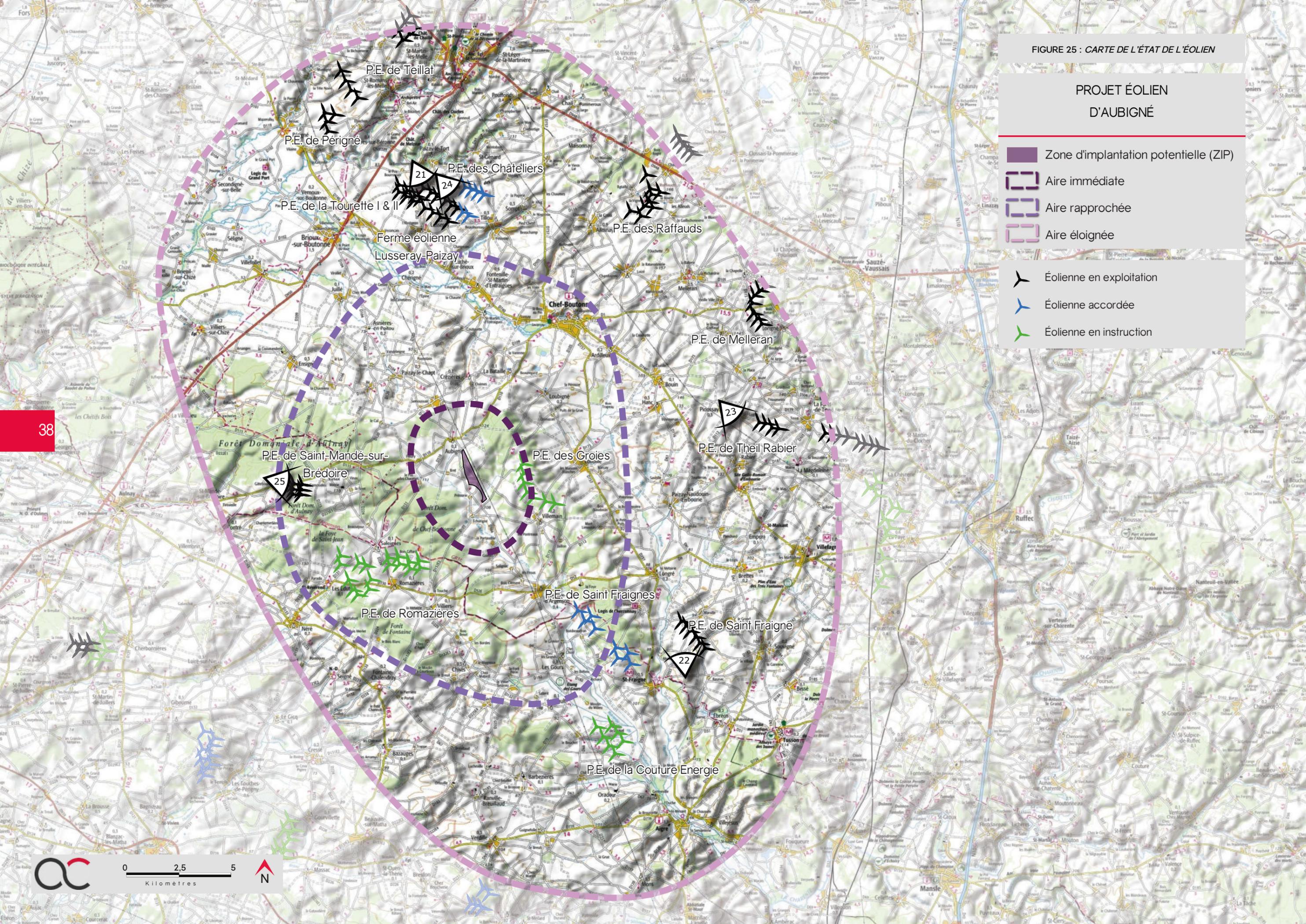


FIGURE 25 : CARTE DE L'ÉTAT DE L'ÉOLIEN

PROJET ÉOLIEN D'AUBIGNÉ

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée
-  Éolienne en exploitation
-  Éolienne accordée
-  Éolienne en instruction



2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

2.1. LE SCHEMA RÉGIONAL ÉOLIEN (SRE)

Les Schémas Régionaux Éoliens (SRE) établissent un ensemble de recommandations pour le développement des projets éoliens dans une région. Ils se concluent sur une liste de secteurs favorables au développement de l'éolien.

Le SRE de l'ancienne région Poitou-Charente, approuvé en 2012, dessine des zones dites «favorables à l'éolien» à partir des contraintes, servitudes et sensibilités recensées à l'échelle régionale. Le SRE de Poitou-Charente a été annulé en 2017, par la juridiction administrative. Cette décision ne s'appuie pas sur des éléments liés au paysage et, dans l'attente d'un nouveau document validé, nous utiliserons la version de décembre 2012.

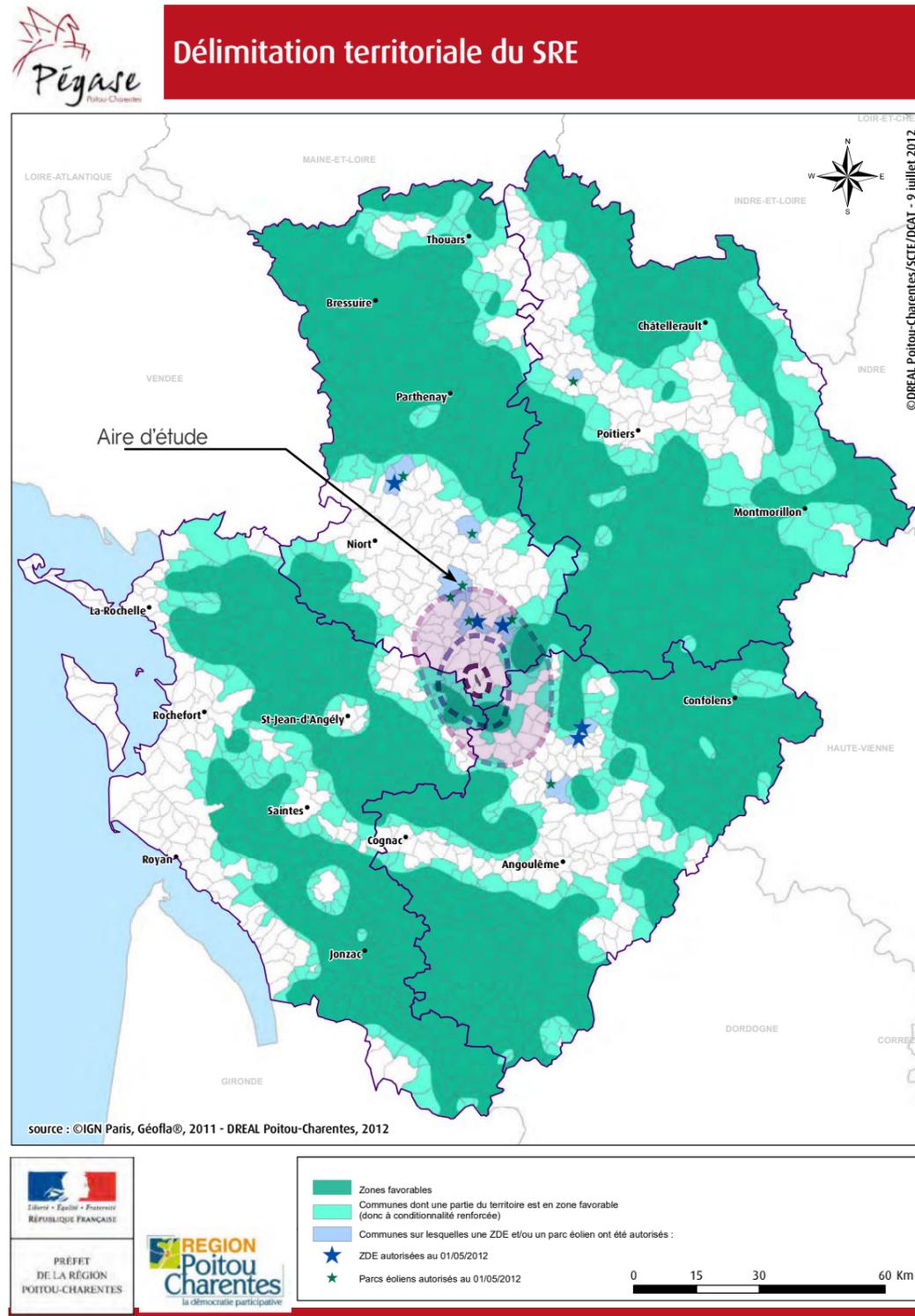


Figure 27 : Carte des zones favorables du SRE du Poitou-Charente avec localisation du projet

Territoires emblématiques

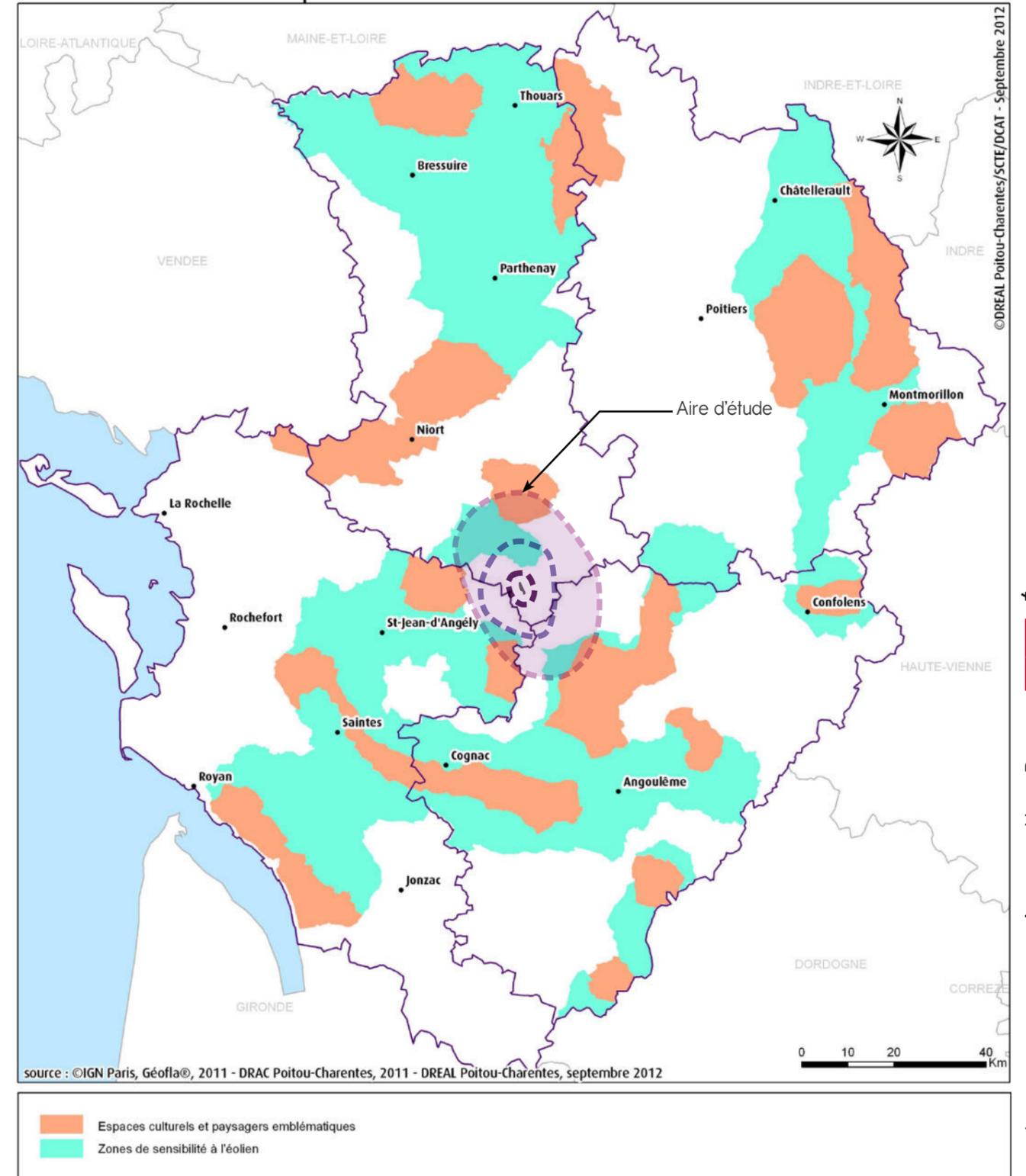


Figure 26 : Carte des territoires emblématiques (SRE Poitou-Charente)

La zone d'implantation potentielle se situe au sein d'une zone sous contraintes identifiée par le SRE de Poitou-Charente. Les contraintes identifiées sont d'ordre réglementaire (fait d'incompatibilité), technique (interaction avec les enjeux spécifiques du territoire) ou politique (motivées par une politique publique). Par ailleurs, la zone d'implantation potentielle se situe hors d'une zone favorable identifiée au SRE de l'ancienne région Poitou-Charente. En outre l'aire d'étude inclut peu d'espaces culturels et paysages emblématiques, uniquement en bordure extérieure de l'aire éloignée.

2.2. RECOMMANDATIONS D'ORDRE PAYSAGER

En complément du recensement des enjeux (dont sont issus les cartes ci-avant), le SRE édite une série de recommandations d'ordre paysager dont les principaux axes sont :

Intégration paysagère :

- > Veiller à conserver l'identité d'un paysage et créer, dans des territoires appropriés, un nouveau paysage ;
- > Respecter le rapport d'échelle du paysage ;
- > Approfondir l'analyse des perceptions à proximité ou autour de territoires sensibles ;
- > Prendre en compte le paysage « ordinaire » et les interrelations entre les éléments identitaires du territoire, leur évolution ainsi que les perceptions sociales induites.

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et les vallées :

- > Accompagner les lignes de force des vallées en veillant à conserver des rapports d'échelle favorables au paysage par rapport aux éoliennes ;
- > Préserver la qualité paysagère des panoramas en préconisant l'absence d'éolienne visible depuis les belvédères et promontoires emblématiques ou en s'assurant de leur intégration ;
- > Vérifier qu'il n'y a pas d'écrasement visuelle de la vallée.

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et les silhouettes des villages et des bourgs :

- > Prendre en compte l'impact du parc éolien dans la perception des silhouettes bâties pour éviter la rupture de l'équilibre et la banalisation du paysage habité ;
- > Réfléchir au projet par la prise en considération d'un recul suffisant vis-à-vis du bourg, l'étude d'implantations décalées et l'éventuelle constitution de transitions végétales

Éoliennes et patrimoine bâti :

- > Étendre la réflexion autour des monuments historiques à leur « cercle de sensibilité » ;
- > Réfléchir à la cohabitation entre les projets éoliens et le patrimoine bâti par la prise en considération d'un recul suffisant du projet vis-à-vis des éléments patrimoniaux verticaux, le maintien de respirations paysagères et la préservation des silhouettes de bourgs.

Principales vallées

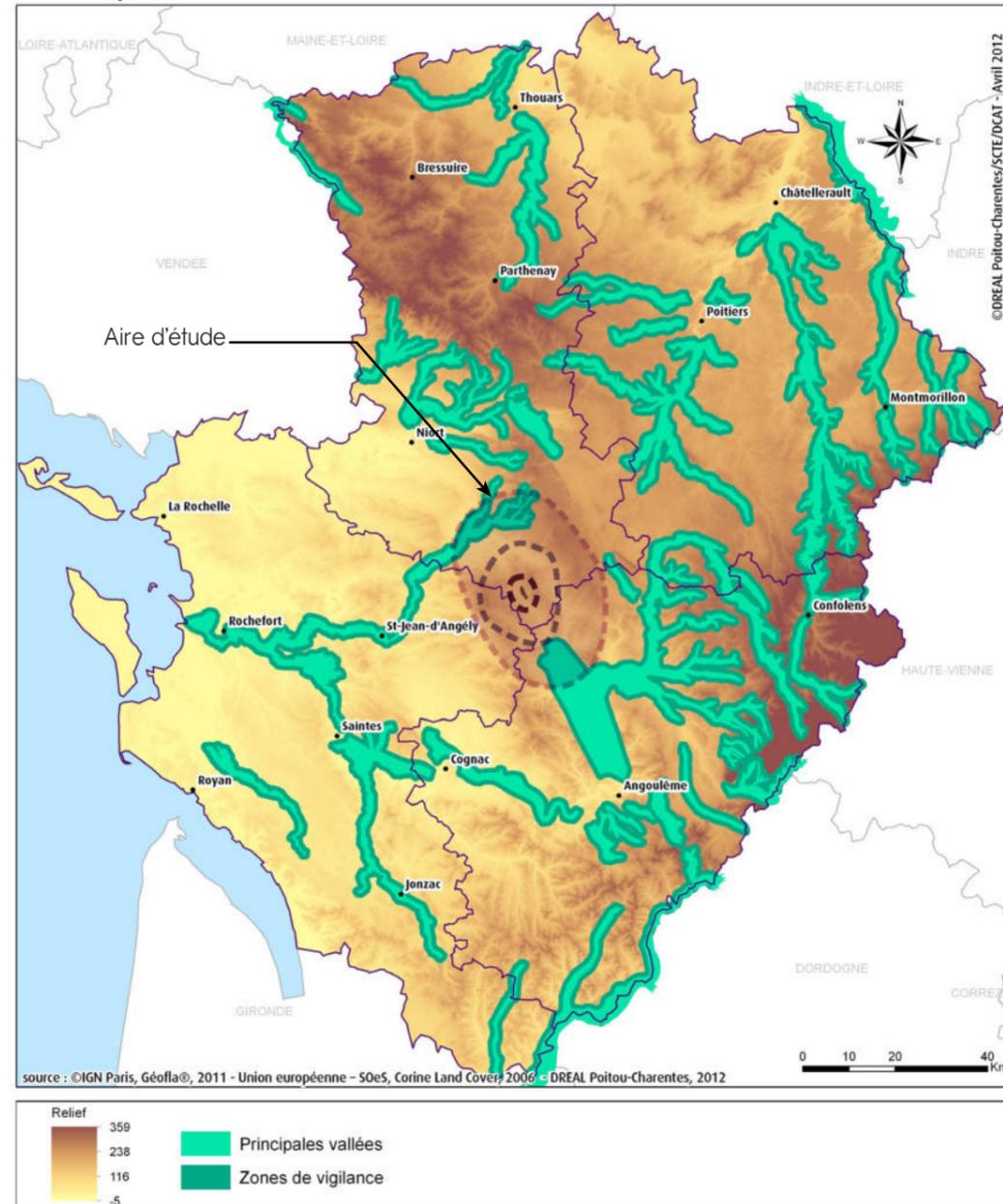


Figure 28 : Carte des vallées principales du SRE du Poitou-Charente avec localisation du projet

En raison de l'échelle de l'analyse territoriale des schémas régionaux éoliens, les sensibilités paysagères présentes sur le territoire seront étudiées, et seront dégagés de cet état les enjeux paysagers qui permettront de mesurer les impacts du projet dans son environnement.



Photo 21 : Vue sur le parc éolien de la Tourette depuis le hameau de la Barette (© agence couasnon)

2.3. EFFETS CUMULÉS

Afin d'évaluer la saturation du territoire et de composer un projet cohérent avec le paysage éolien existant, il est nécessaire de prendre en considération les éventuelles saturations et intervisibilités des parcs éoliens dans le paysage.

Le volume d'implantation potentiel s'inscrit dans un secteur où le motif éolien est déjà présent. En effet, on recense 15 parcs éoliens sur l'ensemble du territoire d'étude ; dix sont en activité, deux autorisés et trois en instruction. L'organisation spatiale des parcs suit une orientation sur un axe nord-ouest / sud-est tels que ceux de Saint-Fraigne, Teillat et la Tourette, Ils sont répartis de façon homogène sur la partie nord-est de l'aire éloignée et au sud du VIP, à l'exception du parc des Groies situé à deux kilomètres à l'est. Les interdistances entre les parcs sont relativement régulières, comprises entre 2 et 6 kilomètres.

Une attention particulière sera à apporter concernant les effets cumulés potentiels entre le présent projet et les parcs éoliens notamment le parc des Groies le plus proche. Il conviendra ainsi, lors du travail d'implantation, d'anticiper les relations d'intervisibilités avec ce parc éolien. Le projet d'Aubigné devra être compatible, dans le choix des éoliennes et sa construction géométrique, pour créer un ensemble paysager cohérent.



Photo 23 : Vue sur le parc éolien de Theil Rabier depuis Pioussay (© agence couasnon)



Photo 22 : Parc éolien de Saint Fraigne depuis la RD 333 au nord du bourg de Saint Fraigne (© agence couasnon)



Photo 24 : Vue sur le parc éolien de Lusseray Paizay au nord de Lusseray (© agence couasnon)



Photo 25 : Vue sur le parc éolien de Saint-Mandé-sur-Brédoire depuis la RD 129 (© agence couasnon)

FIGURE 29 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DU CONTEXTE ÉOLIEN

PROJET ÉOLIEN
D'AUBIGNÉ

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Éolienne en exploitation

 Éolienne accordée

 Éolienne en instruction

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible  Faible  Modérée  Forte  Très forte 

Nature de la sensibilité paysagère

 Effet cumulé avec un autre parc éolien

FIGURE 30 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

PROJET ÉOLIEN
D'AUBIGNÉ

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

-  Monument Historique
délimitation et numérotation
-  Périmètre de protection
rayon de 500 m - édifice classé
-  rayon de 500 m - édifice inscrit

- Angle apparent
-  0,1 - 0,5°
 -  0,5 - 1°
 -  1,0 - 5,0°
 -  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Pour se représenter les angles ...

0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'oeil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

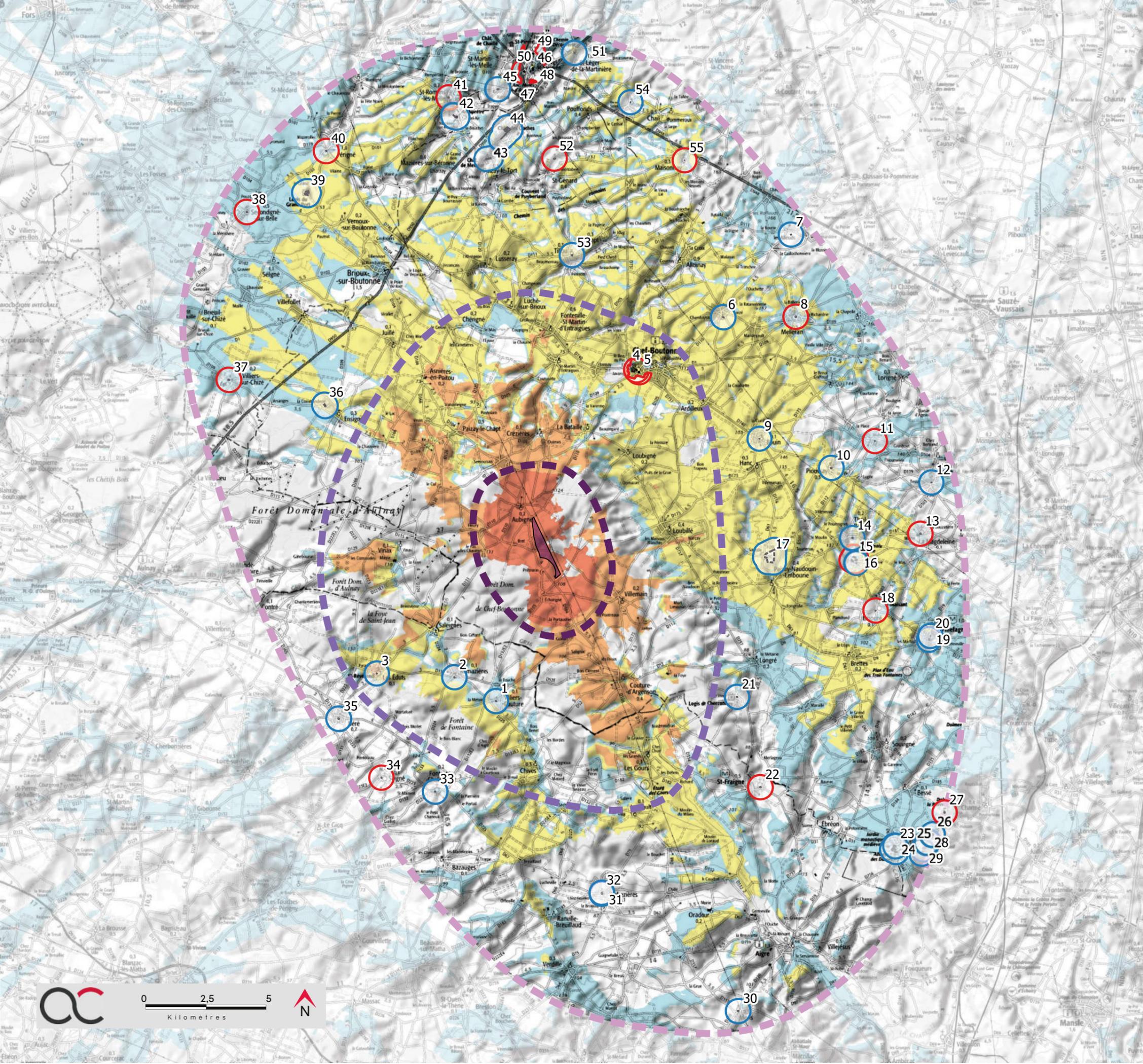
5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.3



43

3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

La protection au titre des Monuments Historiques (MH) résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs). Ce classement est maintenant régi par le titre II du livre VI du code du Patrimoine. Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant un patrimoine de plus grand intérêt), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon mais certains édifices font l'objet d'un périmètre modifié dont la surface est adaptée finement au monument. L'ensemble des monuments historiques, et leur périmètre de protection, apparaît sur la carte ci-contre.

Sur le territoire d'étude du projet éolien d'Aubigné, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 49 situés dans l'aire éloignée. Ces derniers sont numérotés de 6 à 55.

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude éloignée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les Monuments Historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covoisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

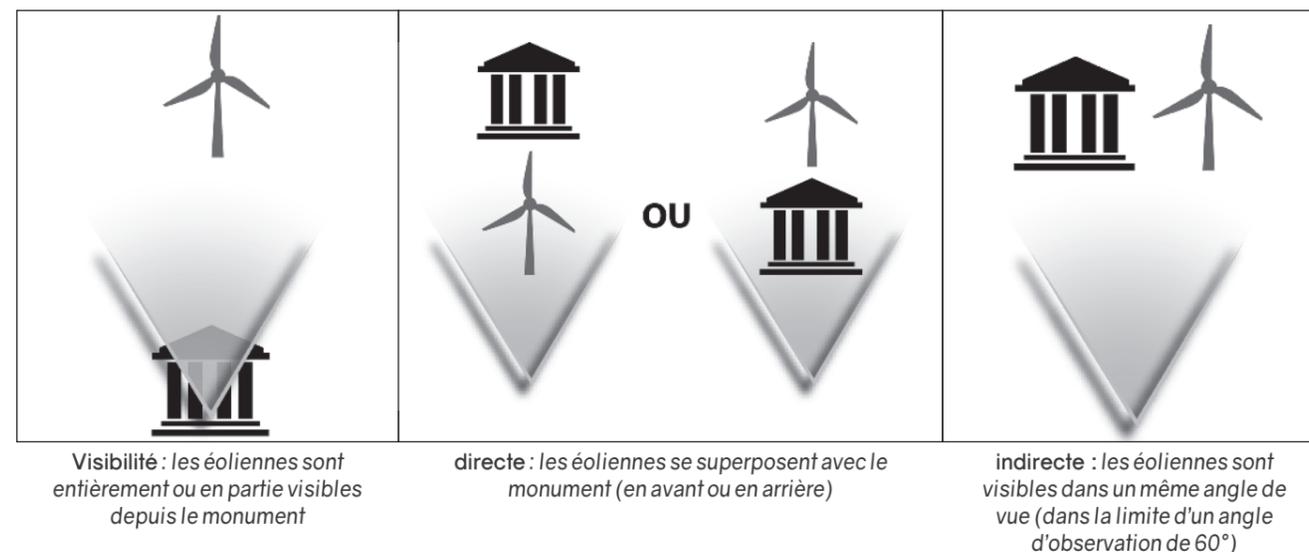


Figure 31 : Schématisation des principes de visibilité - directe - indirecte (© Agence Couâsnon)

3.1.1. VISIBILITÉ DEPUIS L'ÉDIFICE

Pour connaître la sensibilité liée à la visibilité du VIP depuis les abords de l'édifice, l'analyse se base sur l'étude de la carte de visibilité théorique du projet éolien, l'examen des vues potentielles à partir d'un repérage sur photo aérienne permettant de visualiser l'environnement immédiat de chaque édifice protégé, avec une flèche indiquant l'orientation du projet éolien. L'ensemble des vignettes est disponible en annexe du présent document.

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis les abords de l'édifice (ligne surlignée en orange dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

N°	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ DU VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
6	Deux-Sèvres	Gournay-Loizé	Eglise de Loizé	Inscrit	12,2	Implanté au sud du bourg de Loizé	En ZVI	VIP partiellement visible, tronquée par le bocage
7	Deux-Sèvres	Alleuds	Eglise Notre-Dame	Inscrit	16,7	Implanté sur la périphérie du bourg des Alleuds	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et les boisements
8	Deux-Sèvres	Melleran	Eglise	Classé	14,3	Implanté en centre bourg de Melleran	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et la végétation avoisinante
9	Deux-Sèvres	Bouin	Eglise	Partiellement inscrit	10,1	Implanté en centre bourg de Bouin	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie
10	Deux-Sèvres	Pioussay	Eglise Saint-Martin	Inscrit	12,5	Implanté en centre bourg de Pioussay	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie et la végétation avoisinante
11	Deux-Sèvres	Pioussay	Château de Jouhé	Partiellement Classé	14,6	Implanté au sud du hameau de Jouhé	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis le donjon
12	Charente	Forêt-de-Tessé	Logis de Tessé	Inscrit	16,5	Implanté au coeur du bourg de Tessé	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie
13	Charente	Magdeleine	Eglise Sainte-Magdeleine	Partiellement Classé	15,8	Implanté sur le hameau de la Magdeleine	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie proche et sa végétation
14	Charente	Theil-Rabier	Eglise Sainte-Radegonde	Inscrit	12,9	Implanté en centre bourg de Theil-Rabier	Hors ZVI	VIP masqué par le relief
15	Charente	Paizay-Naudouin-Embourie	Substructions gallo romaines	Classé	13,0	Implanté en périphérie du bourg d'Embourie	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la végétation d'arrière plan
16	Charente	Paizay-Naudouin-Embourie	Eglise Saint-Genis d'Embourie	Partiellement inscrit	13,1	Implanté au centre du village d'Embourie	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la trame bâtie proche et sa végétation
17	Charente	Paizay-Naudouin-Embourie	Château de Saveille	Partiellement inscrit	9,5	Implanté à l'est du bourg de Saveille	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis les parties élevées du château
18	Charente	Empuré	Eglise Saint-Maixent	Classé	14,2	Implanté en centre bourg d'Empuré	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie
19	Charente	Villefagnan	Logis des Tours	Partiellement inscrit	16,6	Implanté en centre bourg de Villefagnan	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la trame bâtie
20	Charente	Villefagnan	Temple protestant	Inscrit	16,6	Implanté en centre bourg de Villefagnan	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie
21	Charente	Longré	Logis de Cherconnay	Partiellement inscrit	10,3	Implanté sur le hameau du Vivier	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie
22	Charente	Saint-Fraigne	Eglise	Partiellement Classé-Inscrit	13,6	Implanté à l'est du bourg de Saint-Fraigne	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et les boisements
23	Charente	Tusson	Maison	Inscrit	19,4	Implanté en centre bourg de Tusson	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie
24	Charente	Tusson	Prieuré Fontevriste	Inscrit	19,4	Implanté à l'ouest du bourg de Tusson	En ZVI	VIP masqué par les éléments bocager de premier et second plan
25	Charente	Tusson	Tumulus dit le Gros Dognon	Inscrit	20,3	Implanté au cœur d'un bosquet en zone agricole à l'ouest de Tusson	En ZVI	VIP masqué par les boisements
26	Charente	Tusson	Tumulus dit de La Justice	Inscrit	20,3	Implanté au cœur d'un bosquet en zone agricole à l'ouest de Tusson	En ZVI	VIP masqué par les boisements
27	Charente	Bessé	Dolmen	Classé	20,2	Implanté au cœur d'un bosquet en zone agricole à l'ouest de Tusson	Hors ZVI	VIP masqué par les boisements
28	Charente	Tusson	Tumulus le Petit Dognon	Inscrit	20,3	Implanté au cœur d'un bosquet en zone agricole à l'ouest de Tusson	En ZVI	VIP masqué par les boisements
29	Charente	Tusson	Tumulus dit le Vieux Breuil	Inscrit	20,4	Implanté au cœur d'un bosquet en zone agricole à l'ouest de Tusson	En ZVI	VIP masqué par les boisements
30	Charente	Mons	Eglise Notre-Dame	Inscrit	21,1	Implanté en périphérie nord du bourg de Mons	En ZVI	VIP masqué par les boisements

Figure 32 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2

■ MH 6 - EGLISE DE LOIZÉ // GOURNAY-LOIZÉ // 12.2 KM DE LA ZIP



Photo 27 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)



Photo 26 : Vue tronquée par la végétation en direction de la ZIP depuis les abords de l'église de Loizé (© agence couasnon)

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église de Loizé se situe au sud du bourg. Depuis les abords de l'édifice, les vues en direction de la ZIP sont partiellement tronquées par le relief et filtrées par les alignements de haies et le bâti proche. En outre, au vu de la distance de l'édifice avec le volume d'implantation potentiel, la prégnance visuelle du VIP reste très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 11 - CHÂTEAU DE JOUHÉ // PIOUSAY // 14.5 KM DE LA ZIP

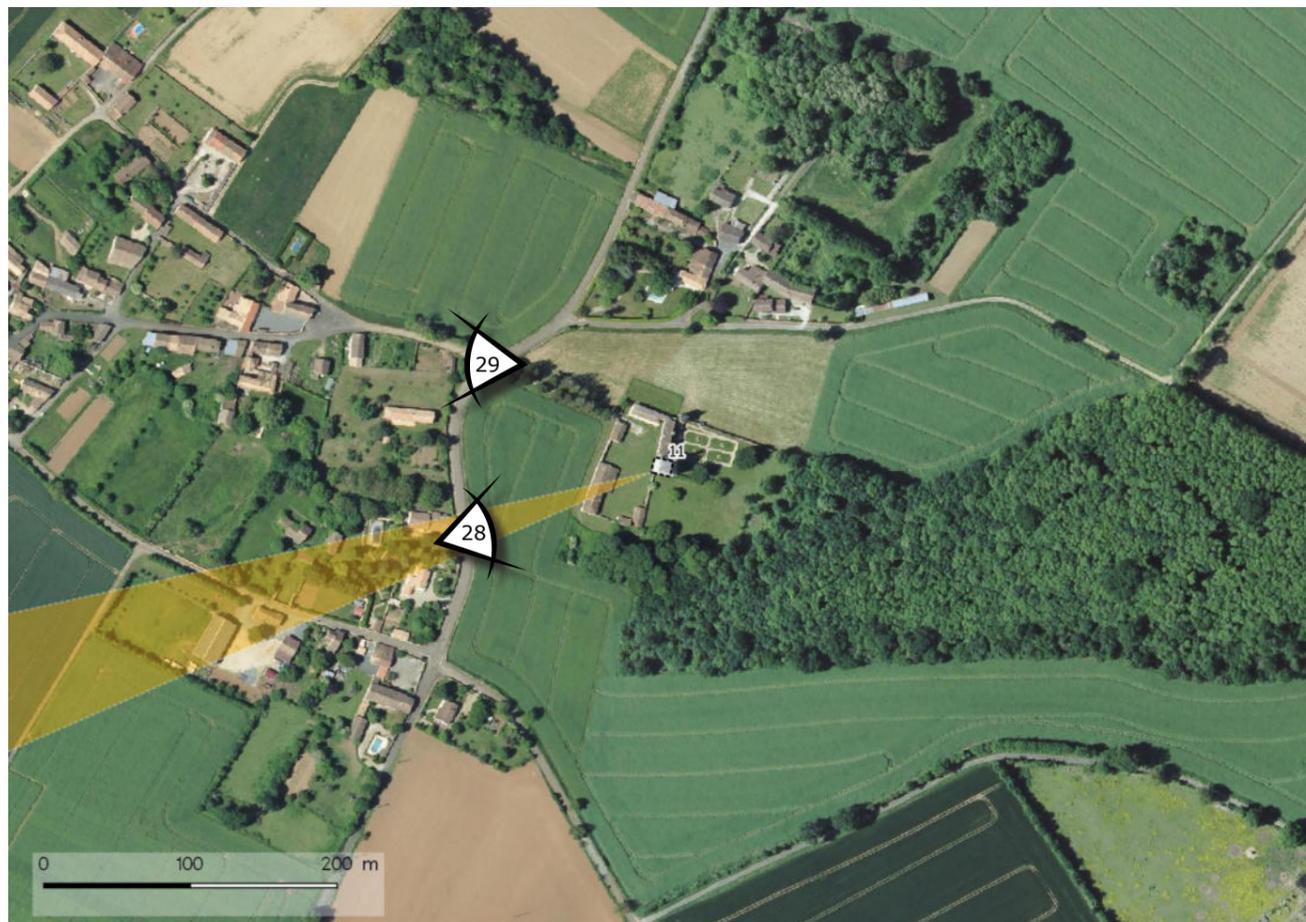


Photo 29 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)



Photo 28 : Vue tronquée par la végétation et le bâti proche en direction de la ZIP depuis les abords du château (© agence couasnon)

Degré d'ouverture sur le paysage : En lisière d'un bosquet, le château de Jouhé est en position dominante du village de Jouhé. Depuis les abords de l'édifice, les vues en direction de la ZIP sont fermées par les habitations du village. Des vues vers le VIP sont possibles depuis les positions surélevées du donjon. La distance conséquente au VIP (> 14 km) limite cependant sa prégnance visuelle. A noter que le château ne se visite pas.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 17 - CHÂTEAU DE SAVEILLE // PAIZAY-NAUDOUIN-EMBOURIE // 9.5 KM DE LA ZIP

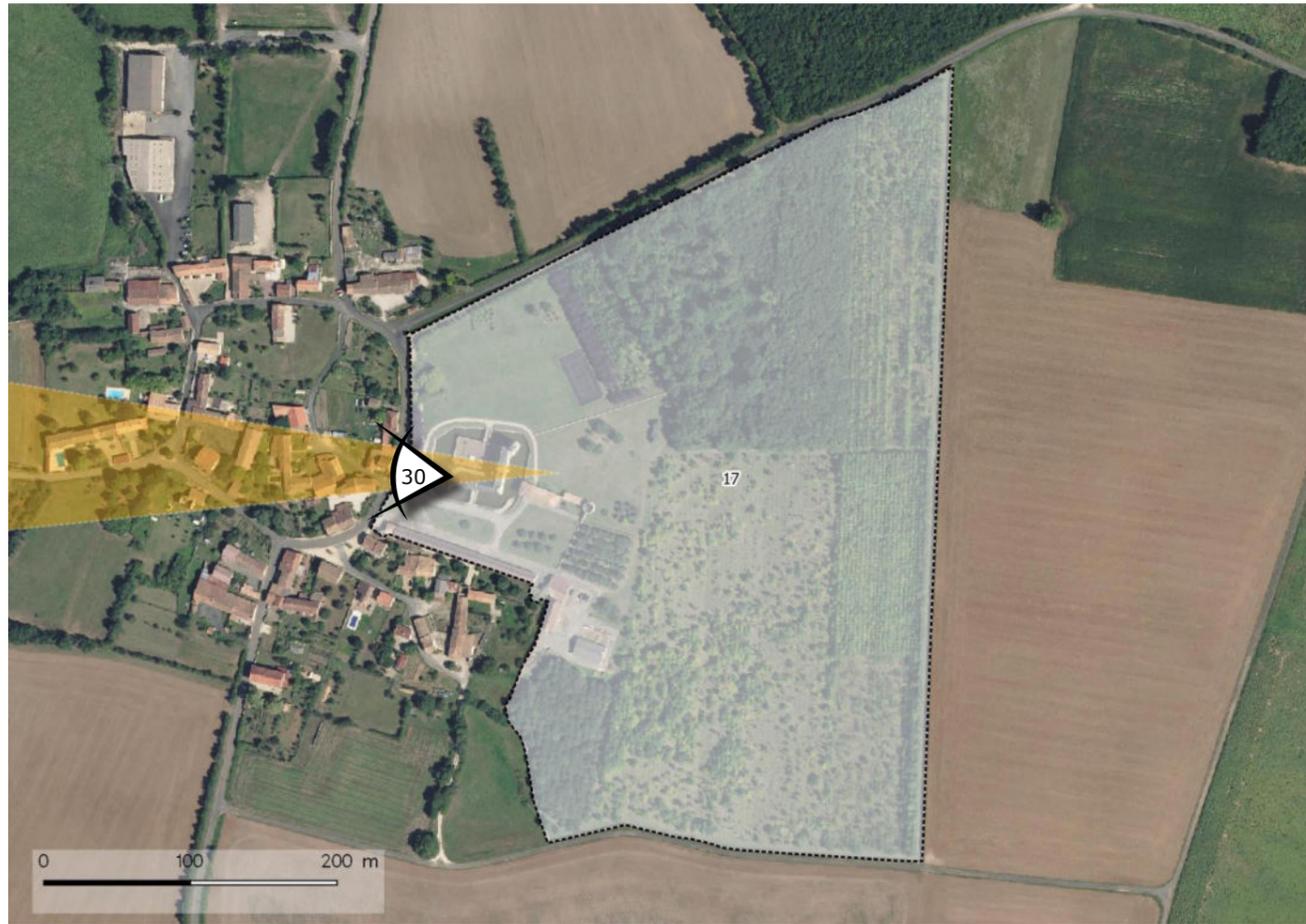


Photo 31 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)



Photo 30 : Vue tronquée par le bâti en direction de la ZIP depuis les abords du château de Saveille (© agence couasnon)

Degré d'ouverture sur le paysage : Le château de Saveille et son domaine sont intégrés à la trame bâtie du village. Les vues depuis le domaine sont fermées par les constructions proches et le mur d'enceinte du château. Des perceptions ouvertes sont pressenties depuis les étages du château. Toutefois, même visible, la prégnance du VIP est réduite compte tenu de son relatif éloignement avec l'édifice.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 36 - COMMANDERIE (RESTES DE LA) // ENSIGNÉ // 10.9 KM DE LA ZIP



Photo 33 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)



Photo 32 : L'édifice émerge de la végétation proche, depuis la RD 109 (© agence couasnon)

Degré d'ouverture sur le paysage : La commanderie, localisée au nord du village d'Ensigné, est bordée d'un bois. Si les vues sont fermées depuis le domaine, certaines sont possibles depuis les étages du monument. La sensibilité reste toutefois faible au vu de l'éloignement avec le VIP.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 39 - DOMAINE DU GRAND PORT // VERNOUX SUR BOUTONNE // 16.5 KM DE LA ZIP



Photo 35 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)



Photo 34 : Vue tronquée par la végétation à l'horizon en direction de la ZIP depuis l'entrée du domaine (© agence couasnon)

Degré d'ouverture sur le paysage : Isolé en milieu agricole, le domaine du grand port s'inscrit au cœur de la bande bocagère de la plaine de Niort. Des vues tronquées sont possibles depuis le domaine. Cependant, au vu de la distance de la ZIP (> 16 km) et de la végétation présente en arrière-plan, la prégnance du VIP est très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 44 - CHÂTEAU DES OUCHES // SAINT-GÉNARD // 17.5 KM DE LA ZIP

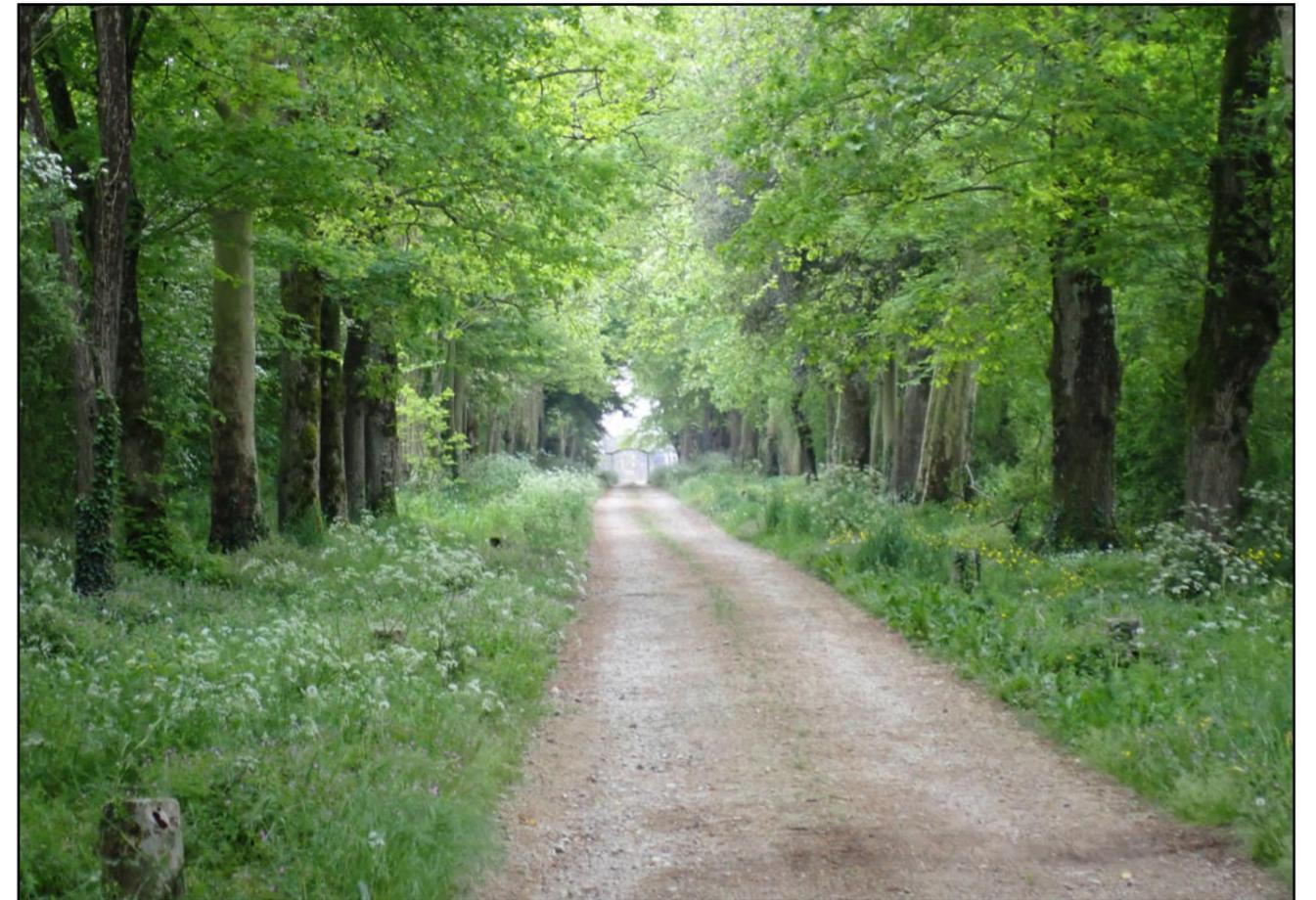


Photo 37 : Illustration du portail d'entrée de l'édifice protégé (© agence couasnon)



Photo 36 : Vue en direction de la ZIP depuis l'entrée du domaine (© agence couasnon)

Degré d'ouverture sur le paysage : Au cœur du bois d'Androlle, le château des Ouches surplombe la vallée de la Légère. Des vues sont possibles depuis les étages du château. Cependant, la distance au VIP limite fortement la prégnance visuelle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 47 - HOSPICE // MELLE // 19.9 KM DE LA ZIP



Photo 39 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)



Photo 38 : Vue filtrée par la végétation en direction de la ZIP depuis le parking en face de l'hospice (© agence couasnon)

Degré d'ouverture sur le paysage : En centre bourg de Melle, l'hospice surplombe une partie de la ville et la vallée de la Béronne. Depuis la terrasse en face de l'élément protégé de l'hospice, des vues sont possibles vers le VIP. La sensibilité demeure peu significative compte tenu de l'éloignement du monument avec le VIP.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 48 - EGLISE SAINT-SAVINIEN // MELLE // 19.9 KM DE LA ZIP



Photo 41 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)



Photo 40 : Vue filtrée par la végétation proche en direction de la ZIP depuis les abords de l'église Saint-Savinien (© agence couasnon)

Degré d'ouverture sur le paysage : A proximité immédiate de l'hospice, l'église Saint-Savinien dispose de la même position dominante. Des vues sont possibles depuis les abords de l'édifice mais l'éloignement réduit sensiblement la prégnance visuelle du VIP.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 53 - EGLISE SAINT-SULPICE // TILLOU // 12.3 KM DE LA ZIP



Photo 43 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)



Photo 42 : Vue cadrée par le bâti en direction de la ZIP depuis le terre plein de l'église Saint-Sulpice (© agence couasnon)

Degré d'ouverture sur le paysage : En centre bourg de Tillou, l'église Saint-Sulpice se place en haut de versant de la vallée de la Somptueuse. La trame bâtie ferme les perceptions vers le VIP. Toutefois, une percée visuelle est possible dans le prolongement de la rue du Boyou. L'étroitesse de la fenêtre visuelle et l'éloignement à la ZIP limitent toutefois la prégnance visuelle du VIP.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

3.1.2. COVISIBILITÉ

La covisibilité (directe ou indirecte) s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹ du monument. Les édifices concernés sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourgs. La concurrence visuelle avec des éoliennes peut alors être impactante dans la lecture du paysage. Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante pour être identifiable dans le paysage.

Au sein de l'aire éloignée, deux édifices protégés sont susceptibles d'être concernés par une séquence de covisibilité et font l'objet d'une analyse particulière ci-après.

¹ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone où l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

■ MH 9 - ÉGLISE // BOUIN

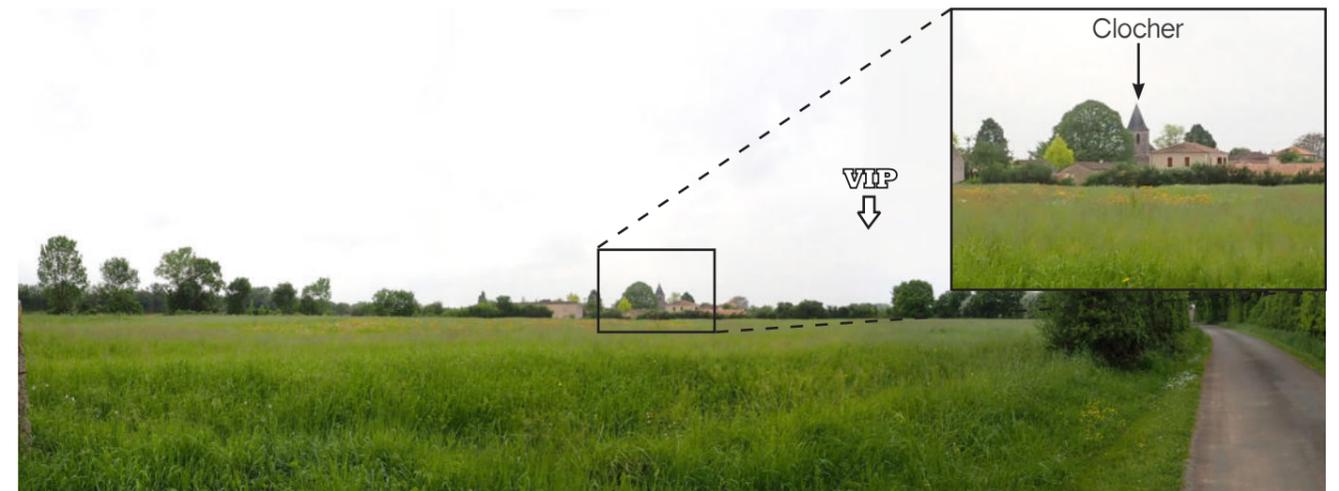
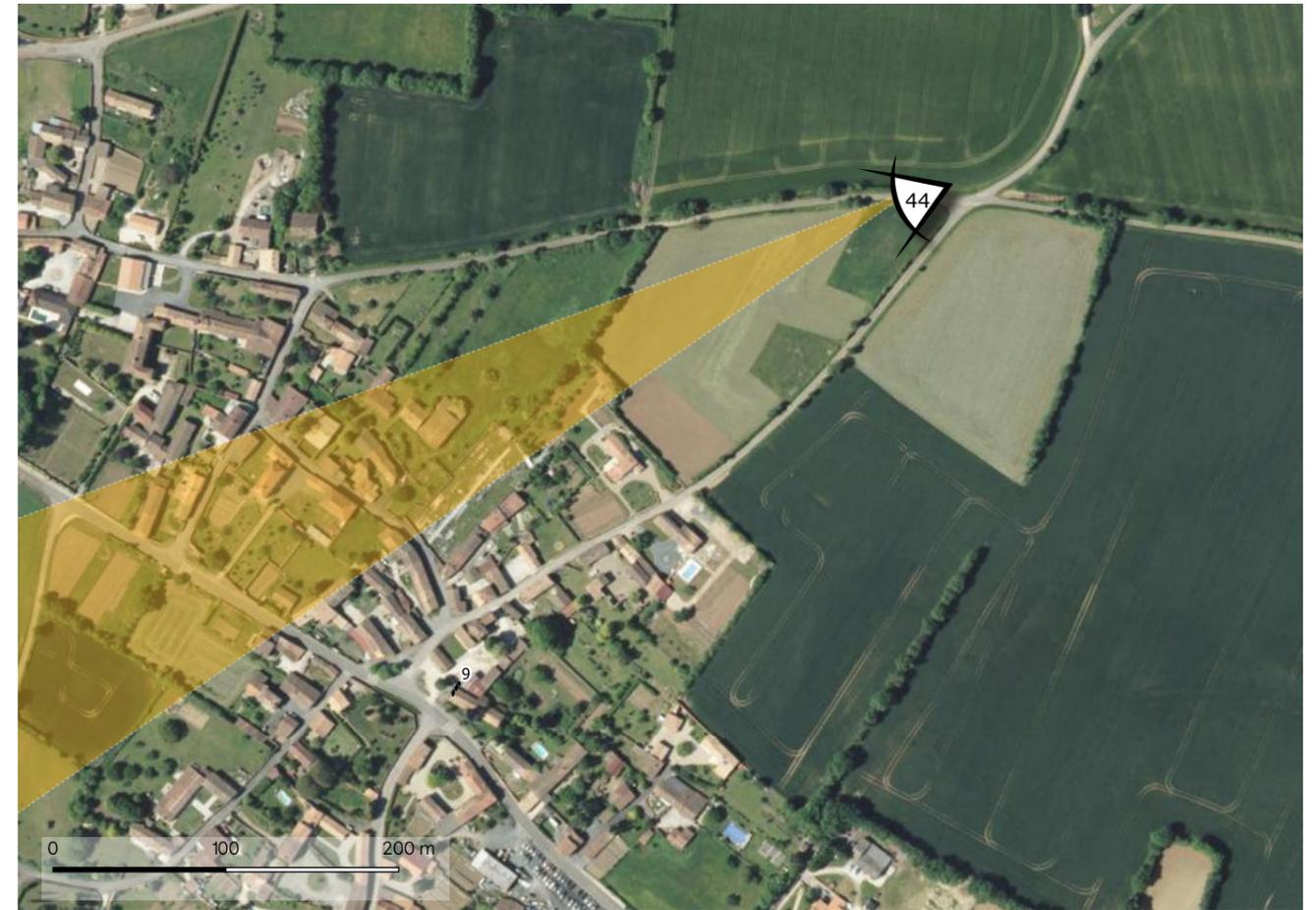


Photo 44 : Depuis une route communale à l'ouest de Bouin, on distingue à l'horizon le clocher de l'église (© agence couasnon)

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis l'est de Bouin, le clocher de l'église est perceptible tandis que le VIP prend place en arrière-plan, en décalé sur la droite. Toutefois, au vu de la distance d'éloignement, le VIP est tronqué par la trame arborée qui borde les routes. Ainsi, le risque de covisibilité est faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ MH 36 - RESTES DE LA COMMANDERIE // ENSIGNÉ

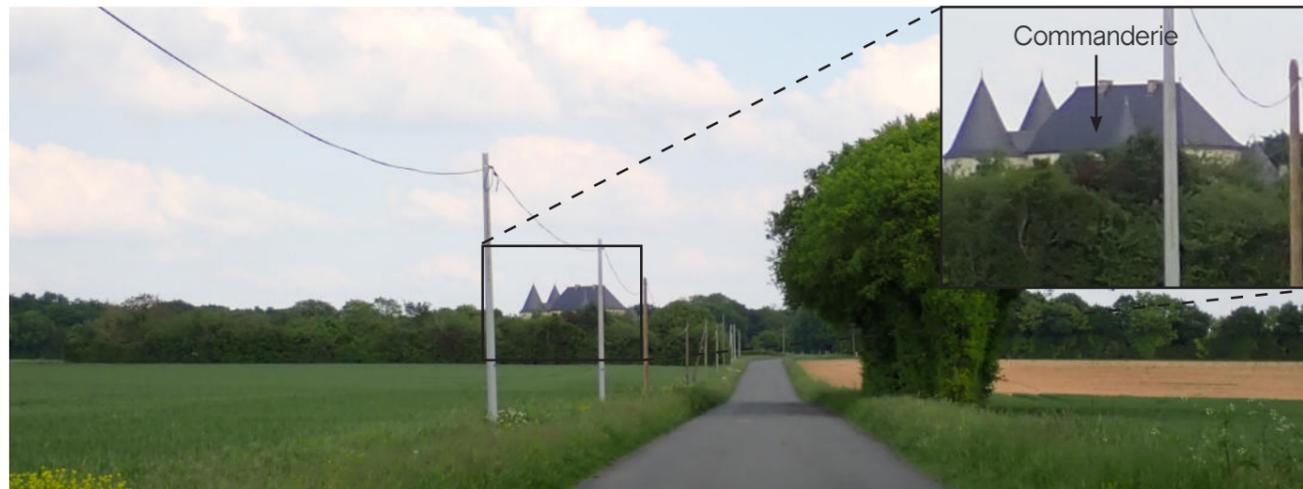


Photo 45 : Depuis la RD 109 à l'ouest du village de Ensigné, on peut voir dans l'axe de la route le toit de la commanderie qui émerge des boisements (© agence couasnon)

Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis l'ouest du village d'Ensigné, la toiture de la commanderie est perceptible au-dessus de la frondaison boisée. Les vues vers le VIP sont tronquées par la trame arborée. La distance d'éloignement entre la ZIP et l'édifice protégé est conséquente, la sensibilité liée à une covisibilité entre les deux éléments est qualifiée de faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ

N°	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉS VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
6	Deux-Sèvres	Gournay-Loizé	Eglise de Loizé	Inscrit	12,2	Implanté au sud du bourg de Loizé	En ZVI	Très faible	Nulle
7	Deux-Sèvres	Alleuds	Eglise Notre-Dame	Inscrit	16,7	Implanté sur la périphérie du bourg des Alleuds	Hors ZVI	Nulle	Nulle
8	Deux-Sèvres	Melleran	Eglise	Classé	14,3	Implanté en centre bourg de Melleran	En ZVI	Nulle	Nulle
9	Deux-Sèvres	Bouin	Eglise	Partiellement inscrit	10,1	Implanté en centre bourg de Bouin	En ZVI	Nulle	Faible
10	Deux-Sèvres	Pioussay	Eglise Saint-Martin	Inscrit	12,5	Implanté en centre bourg de Pioussay	En ZVI	Nulle	Nulle
11	Deux-Sèvres	Pioussay	Château de Jouhé	Partiellement Classé	14,6	Implanté au sud du hameau de Jouhé	En ZVI	Très faible	Nulle
12	Charente	Forêt-de-Tessé	Logis de Tessé	Inscrit	16,5	Implanté au coeur du bourg de Tessé	Hors ZVI	Nulle	Nulle
13	Charente	Magdeleine	Eglise Sainte-Magdeleine	Partiellement Classé	15,8	Implanté sur le hameau de la Magdeleine	En ZVI	Nulle	Nulle
14	Charente	Theil-Rabier	Eglise Sainte-Radegonde	Inscrit	12,9	Implanté en centre bourg de Theil-Rabier	Hors ZVI	Nulle	Nulle
15	Charente	Paizay-Naudouin-Embourie	Substructions gallo romaines	Classé	13,0	Implanté en périphérie du bourg d'Embourie	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
16	Charente	Paizay-Naudouin-Embourie	Eglise Saint-Genis d'Embourie	Partiellement inscrit	13,1	Implanté au centre du village d'Embourie	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
17	Charente	Paizay-Naudouin-Embourie	Château de Saveille	Partiellement inscrit	9,5	Implanté à l'est du bourg de Saveille	En ZVI	Faible	Nulle
18	Charente	Empuré	Eglise Saint-Maixent	Classé	14,2	Implanté en centre bourg d'Empuré	Hors ZVI	Nulle	Nulle
19	Charente	Villefagnan	Logis des Tours	Partiellement inscrit	16,6	Implanté en centre bourg de Villefagnan	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
20	Charente	Villefagnan	Temple protestant	Inscrit	16,6	Implanté en centre bourg de Villefagnan	En ZVI	Nulle	Nulle
21	Charente	Longré	Logis de Cherconnay	Partiellement inscrit	10,3	Implanté sur le hameau du Vivier	Hors ZVI	Nulle	Nulle
22	Charente	Saint-Fraigne	Eglise	Partiellement Classé-Inscrit	13,6	Implanté à l'est du bourg de Saint-Fraigne	Hors ZVI	Nulle	Nulle
23	Charente	Tusson	Maison	Inscrit	19,4	Implanté en centre bourg de Tusson	En ZVI	Nulle	Nulle
24	Charente	Tusson	Prieuré Fontevriste	Inscrit	19,4	Implanté à l'ouest du bourg de Tusson	En ZVI	Nulle	Nulle
25	Charente	Tusson	Tumulus dit le Gros Dognon	Inscrit	20,3	Implanté au cœur d'un bosquet en zone agricole à l'ouest de Tusson	En ZVI	Nulle	Nulle
26	Charente	Tusson	Tumulus dit de La Justice	Inscrit	20,3	Implanté au cœur d'un bosquet en zone agricole à l'ouest de Tusson	En ZVI	Nulle	Nulle
27	Charente	Bessé	Dolmen	Classé	20,2	Implanté au cœur d'un bosquet en zone agricole à l'ouest de Tusson	Hors ZVI	Nulle	Nulle
28	Charente	Tusson	Tumulus le Petit Dognon	Inscrit	20,3	Implanté au cœur d'un bosquet en zone agricole à l'ouest de Tusson	En ZVI	Nulle	Nulle
29	Charente	Tusson	Tumulus dit le Vieux Breuil	Inscrit	20,4	Implanté au cœur d'un bosquet en zone agricole à l'ouest de Tusson	En ZVI	Nulle	Nulle
30	Charente	Mons	Eglise Notre-Dame	Inscrit	21,1	Implanté en périphérie nord du bourg de Mons	En ZVI	Nulle	Nulle

Figure 34 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2

N°	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉS VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
31	Charente	Barbezières	Château	Inscrit	14,7	Implanté au nord du bourg de Barbezières	Hors ZVI	Nulle	Nulle
32	Charente	Barbezières	Eglise	Inscrit	14,7	Implanté au nord du bourg de Barbezières	Hors ZVI	Nulle	Nulle
33	Charente-Maritime	Fontaine-Chalendray	Eglise	Inscrit	11,2	Implanté en centre bourg de Fontaine-Chalendray	En ZVI	Nulle	Nulle
34	Charente-Maritime	Seigné	Eglise Notre-Dame	Classé	11,8	Implanté en centre bourg de Seigné	Hors ZVI	Nulle	Nulle
35	Charente-Maritime	Néré	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	11,2	Implanté en centre bourg de Néré	Hors ZVI	Nulle	Nulle
36	Deux-Sèvres	Ensigné	Commanderie (restes de la)	Inscrit	10,9	Implanté aux abords d'un bosquet en périphérie nord du bourg d'Ensigné	En ZVI	Très faible	Faible
37	Deux-Sèvres	Villiers-sur-Chizé	Eglise (ruines de l'ancienne)	Classé	14,9	Implanté en centre bourg de Villiers-sur-Chizé	En ZVI	Nulle	Nulle
38	Deux-Sèvres	Secondigné-sur-Belle	Eglise	Classé	18,7	Implanté en centre bourg de Secondigné-sur-Belle	En ZVI	Nulle	Nulle
39	Deux-Sèvres	Vernoux-sur-Boutonne	Domaine du Grand Port	Partiellement inscrit	17,8	Implanté en campagne au nord ouest de Vernoux-sur-Boutonne	En ZVI	Très faible	Nulle
40	Deux-Sèvres	Périgné	Eglise Saint-Martin	Classé	18,9	Implanté en centre bourg de Périgné	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
41	Deux-Sèvres	Saint-Romans-lès-Melle	Eglise Saint-Romain	Classé	19,2	Implanté en centre bourg de Saint-Romans-lès-Melle	Hors ZVI	Nulle	Nulle
42	Deux-Sèvres	Mazières-sur-Béronne	Cure	Partiellement inscrit	18,4	Implanté en périphérie du bourg de Mazières-sur-Béronne	Hors ZVI	Nulle	Nulle
43	Deux-Sèvres	Paizay-le-Tort	Château de Melzéard	Partiellement inscrit	16,4	Implanté dans le bois d'Androlle au nord de Paizay-le-Tort	Hors ZVI	Nulle	Nulle
44	Deux-Sèvres	Saint-Génard	Château des Ouches	Partiellement inscrit	17,5	Implanté dans le bois d'Androlle au nord ouest de Saint-Génard	Partiellement en ZVI	Très faible	Nulle
45	Deux-Sèvres	Saint-Martin-lès-Melle	Château de Gagemont	Partiellement inscrit	19,2	Implanté dans le hameau de Rabalot	Hors ZVI	Nulle	Nulle
46	Deux-Sèvres	Melle	Eglise Saint-Hilaire	Classé	19,9	Implanté en centre bourg de Melle	Hors ZVI	Nulle	Nulle
47	Deux-Sèvres	Melle	Hospice	Partiellement Classé	19,9	Implanté en centre bourg de Melle	En ZVI	Très faible	Nulle
48	Deux-Sèvres	Melle	Eglise Saint-Savinien	Classé	19,9	Implanté en centre bourg de Melle	En ZVI	Très faible	Nulle
49	Deux-Sèvres	Melle	Hôtel de Menoc	Partiellement Classé-Inscrit	20,0	Implanté en centre bourg de Melle	En ZVI	Nulle	Nulle
50	Deux-Sèvres	Melle	Eglise Saint-Pierre	Classé	20,6	Implanté au nord du centre bourg de Melle	Hors ZVI	Nulle	Nulle
51	Deux-Sèvres	Saint-Léger-de-la-Martinière	Eglise Saint-Léger les Melle	Inscrit	20,7	Implanté en centre bourg de Melle Saint-Léger-de-la-Martinière	En ZVI	Nulle	Nulle
52	Deux-Sèvres	Saint-Génard	Eglise Saint-Génard	Classé	16,3	Implanté à proximité du bois de Saint-Génard au nord du village de Saint-Génard	Hors ZVI	Nulle	Nulle
53	Deux-Sèvres	Tillou	Eglise Saint-Sulpice	Inscrit	12,3	Implanté en centre bourg de Tillou	En ZVI	Faible	Nulle
54	Deux-Sèvres	Chail	Eglise Saint-Pierre	Partiellement inscrit	19,0	Implanté en sortie nord du bourg de Chail	En ZVI	Nulle	Nulle
55	Deux-Sèvres	Maisonnay	Eglise Notre-Dame	Partiellement Classé	17,2	Implanté en centre bourg de Maisonnay	Hors ZVI	Nulle	Nulle

Figure 35 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/2